

**Rapport du Président**

Séance Publique du  
vendredi 26 juin 2015

**Service instructeur**  
Service de la Commande Publique

12<sup>ème</sup> **Commission** - N° CG-2015-6-12-6

**Service consulté**

**COMMUNICATION  
DELEGATION DU PRESIDENT EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET  
D'ACCORDS-CADRES  
INFORMATION DE L'ASSEMBLEE**

Résumé : Information de l'Assemblée sur l'exercice de la délégation accordée au Président en matière de marchés publics et d'accords-cadres. 243 marchés au-delà de 4 000 € HT et 97 avenants ont été notifiés durant le deuxième semestre 2014.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier son article L3221-11, le Président du Conseil départemental doit rendre compte de l'exercice de sa délégation accordée par l'Assemblée dans le cadre de la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Les listes des marchés et avenants passés en application de cette délégation, entre le 1<sup>er</sup> juillet 2014 et le 31 décembre 2014, sont annexées au présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je prie votre Assemblée de bien vouloir me donner acte de cette communication.



Eric STRAUMANN